

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 23 Janvier 2018**

Date de la convocation : 16/01/2018

Date d'affichage : 17/01/2018

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
22	17	20

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois janvier, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis à la Mairie de Balbigny sous la présidence de Monsieur DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 16/01/2018

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M. DUPIN Gilles, Maire – Mme DUFOUR Françoise - Mme LYONNET Joëlle –Mme TRIOMPHE Christine – M. LAMURE Christophe – M. BOULOGNE Jérôme - M. GALICHET Éric – Mme GOUPY Janine - M. PONCET Marc – Mme FERRE Odile - Mr BERAUD Alain - Mme BOULIN Nicole - Mme CHABANNE Christelle - M. JONINON Pierre - M. PADET René - Mme DURON Josette - Mme TISSOT Françoise

Pouvoirs déposés :

M. THOMAS André a donné pouvoir à M. JONINON Pierre

Mme OLIVIER Irène a donné pouvoir à Mme GOUPY Janine

Mme GARNIER Michèle a donné pouvoir à M. BOULOGNE Jérôme

Absents : Messieurs YENIL Etienne et JACQUET Jacky

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FERRE Odile

- *Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12/12/2017*

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- *Approbation des déclarations d'intention d'aliéner*

<i>N° d'ordre</i>	<i>Date Dépôt</i>	<i>demandeur (Notaire) Nom et adresse</i>	<i>N° Parcelle</i>	<i>Surface en m²</i>	<i>Vendeur</i>	<i>acquéreur Nom et adresse</i>	<i>Avis du Maire sur DPU (oui/non)</i>	<i>Adresse</i>
201757	12/12/17	Me GEYSSANT Guillaume 120 rue de St Etienne - BP 17 42510 BALBIGNY	B826	1899	GIRAUD Paulette	DURAND Gregoire 387 chemin des Landes 42510 Balbigny	Non	885 Chemin de Félines
201758	20/12/17	Me CHARTIER Jean- Philippe 9 place Geoffroy Guichard BP 15 42110 FEURS	C352 8	546	VILLENEUVE société en nom collectif TISSOT Pascal LARDON Jacques co- gérant	M. et Mme GEDIK 11 rue Fernand Léger 42600 MONTBRISO N	Non	Valencieux
201801	04/01/18	Me GUILLAUBEY Charlotte 58 Rte de St Germain Laval 42510 NERVIEUX	C362 5	2481	POYET Jeanne	GONZALES Alexandre Marigny 42510 Balbigny	Non	Le Port
201802	04/01/18	Me CHARTIER Jean Philippe 9 Place Geoffroy Guichard 42110 FEURS	C313 6	5373	TISSIER Jean Pierre	PEURIERE Jérémy 149 Allée de la Clé des Champs 42510 Balbigny	Non	Les Landes
201803	04/01/18	Me GEYSSANT Guillaume 120 rue de St Etienne BP17 42510 BALBIGNY	C368 1	704	ENTREPRISE THOMAS	PONSARD Cédric 349 lot Les Sicots 42510 Balbigny	Non	La Plaine du Roy
201804	17/01/18	Me GEYSSANT Guillaume 120 rue de St Etienne BP17 42510 BALBIGNY	ZM89 et ZM90	821	THOMAS Philippe 1/2 et moitié à Mme Fadila MEROUANE	GIRAUD Marcelle 38 impasse des Lucines 30240 LE GRAU DU ROI (GARD)	Non	45 chemin Henriette Petit- Demange

201805	16/01/18	Me CHARTIER Jean-Philippe ⁹ place Geoffroy Guichard 42110 FEURS	C165 7, C210 1, C210 3	1733	MASSON Florence	BOUCAUD Alexandre 9 bis rue Pasteur 42510 BALBIGNY	Non	10 rue du Triole
--------	----------	--	---------------------------------------	------	--------------------	--	-----	---------------------

➤ *Démission de Monsieur BERTRAND Jérémy de son poste de conseiller municipal en date du 18 décembre 2017*

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Monsieur BERTRAND Jérémy de son poste de conseiller municipal. Les deux candidats suivant sur la liste « Balbigny en Action avec Vous » ont été successivement contactés mais les deux ont adressés un courrier de démission. Aussi le nombre de conseillers élus siégeant jusqu'à la fin du mandat restera donc à 22 membres.

❖ DOSSIER DONNANT LIEU A DELIBERATION

A. FINANCES

1. Présentation des résultats financiers de l'année 2017

Les comptes de gestion et administratifs n'étant pas encore prêt, ce point sera traité lors du conseil de mars. Pour autant une présentation des résultats financiers du budget de la commune est proposée.

Pour le budget de la commune les résultats financiers s'arrêtent ainsi :

- Un excédent de fonctionnement de 419 981,10 €
- Un déficit d'investissement de 567 544,47 €.

Ce déficit s'explique par la non-vente des parcelles prévues au budget initial 2017 (site SAMRO, bâtiment de l'ex-perception), de plus les subventions attendues n'ont pas encore été perçues.

Pour la section de fonctionnement, il est à noter qu'il est important de continuer à maîtriser les dépenses comme cela est fait depuis quelques années afin de continuer à dégager un excédent, indispensable pour réinvestir. La Capacité d'Auto Financement Nette est évaluée à 316 143,15 €. Sa baisse par rapport à l'an dernier s'explique par la baisse des dotations de l'Etat de 70 000 € cette année encore.

Pour le budget de l'eau et assainissement, les résultats financiers s'arrêtent ainsi :

- Un excédent de fonctionnement de 65 505,18 €
- Un excédent d'investissement de 1 205 896,16 €.

2. Débat d'Orientations Budgétaires

Une présentation des projets municipaux 2018 est faite compte tenu des résultats financiers.

Il est important d'être prudent sur les investissements 2018 et les futurs projets afin de maintenir une trésorerie saine de la commune. L'année 2018 sera certainement une année de transition où peut de projets pourront voir le jour mais l'occasion aussi de mener les études nécessaires aux futurs projets.

Les restes à réaliser sur le budget commune et sur le budget eau et assainissement sont présentés après avoir été validés par Monsieur le Maire.

Pour l'année 2018 les projets d'investissement seront les suivants :

- Signalisation et signalétique
- Changement des chaudières du restaurant scolaire et de la salle Paul Cabourg
- Changement des fenêtres de la salle du conseil de la Mairie
- Réfection de la toiture du local technique
- Etudes pour travaux à venir
- Remplacement d'un véhicule
- Continuation de l'aménagement du centre bourg
- Création du Chemin Simon
- Plateau traversant et zone 30
- Changement des ampoules à mercure et extinction d'éclairage nocturne
- Aide pour les commerçants et artisans vitrines pour réfection de leurs outils de travail (en partenariat avec la région et la Communauté de Communes de Forez Est)
- Renouvellement de mobilier dans une classe de maternelle
- Rénovation de la salle Concillon.

Tous ces projets seront rediscutés en commission finances avant l'élaboration du budget et avec les conseils de Mme Lavoisier, Trésorier de Feurs, notamment sur la capacité de la commune à souscrire un nouvel emprunt.

3. Prise en charge des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2018

Si la commune n'adopte pas son budget primitif au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire peut jusqu'à l'adoption de ce budget mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Toutefois cette règle ne s'applique pas pour la section d'investissement, jusqu'au vote du budget primitif, le mandatement des dépenses d'investissement ne peut s'effectuer que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent. Le maire peut par le vote d'une délibération, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2018, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal, peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017.

A savoir :

- Budget commune
 - Chapitre 20 : $30\,000\text{ €} * 25\% = 7\,500\text{ €}$
 - Chapitre 21 : $139\,400\text{ €} * 25\% = 34\,850\text{ €}$
- Budget eau et assainissement
 - Chapitre 20 : $15\,000\text{ €} * 25\% = 3\,750\text{ €}$
 - Chapitre 21 : $505\,349,45\text{ €} * 25\% = 126\,337,36\text{ €}$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus pour les 2 budgets, et ce avant le vote des budgets primitifs 2018
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

4. Demande de subvention DETR

Cette question n'est plus à l'ordre du jour.

B. SYNDICATS

5. Devis pour l'extinction de l'éclairage nocturne et le changement d'ampoules à mercure

Il y a lieu d'envisager des travaux de Plan pluri-annuel de remplacement de lanternes à vapeur de mercure sur la commune, comme la commune s'est engagée à le faire : pour cette année 28 points lumineux sont concernés dans les lotissements « Du Château » et « Le Sicot ».

De plus il est prévu la mise en place de l'extinction sur la ZA de Chanlat de l'éclairage nocturne de 23h00 à 6H00, une signalisation devra être installée.

Enfin, une extinction permanente sur 25 points lumineux de la commune est aussi envisagée.

Les différents points concernés sont présentés.

Ces travaux généreront des économies substantielles, environ 2 000 € par an mais permettront surtout une diminution de la pollution lumineuse. Il est rappelé que la majorité des communes voisines mènent la même démarche.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Plan pluri-annuel de remplacement de Basse Fréquence (BF).

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

FINANCEMENT			
Coût du projet actuel			
Détail	Montant HT	% - PU	Participation
	Travaux		Commune
Travaux remplacement de BF – 2020	58 998 €	78.00 %	46 019 €
Travaux remplacement de BF – 2019	50 959 €	78.00 %	39 748 €
Travaux remplacement de BF – 2018	38 730 €	78.00 %	30 210 €
Optimisation – préparation remplacement BF	3 656 €	78.00 %	2 852 €
Mise en place extinction ZA Chanlat	5 942 €	78.00 %	4 634 €
Branchement Enedis- Armoire R1-F-XA-X-Z	2 220 €	78.00 %	1 731 €
TOTAL	160 508 €		125 196 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP12.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 2 voix contre et 1 abstention :

- Prend acte que le SIEL dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « Plan pluri-annuel remplacement de BF » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté, et que la somme de 40 000 € sera inscrite au budget 2018

- Décide d'amortir ce fonds de concours en 10 années
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

C. SYNDICAT DU BONSON

6. Convention collective de groupement de commandes pour la consultation d'une étude bilan des programmes d'actions de Balbigny et Unias

L'année 2018 est la dernière année du contrat territorial de Balbigny. Il est donc demandé par l'Agence de l'Eau et la DDT de faire une évaluation des actions réalisées depuis 2015 par un bureau d'études. Des perspectives d'actions seront proposées si la démarche Grenelle est reconduite. Suite à la réunion des élus des captages de la Loire du 11 décembre, cette action sera mutualisée par le Syndicat du Bonson avec Unias qui doit aussi mener cette étude. La consultation sera mutualisée entre les deux structures et une fois le bureau d'études retenu chaque commune gèrera son marché.

Les captages de Balbigny et d'Unias, classés prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement font l'objet d'un contrat territorial 2015-2018 avec l'agence de l'eau pour la mise en œuvre d'un plan d'action de reconquête de la qualité des eaux vis-à-vis de la problématique nitrates notamment.

Ainsi sur ces deux territoires, un programme d'actions de trois ans a été mis en place par arrêté préfectoral. Ce programme d'actions a pris fin pour chaque captage en juillet 2017. Pour autant le contrat territorial de ces captages se poursuit jusqu'en décembre 2018 avec la nécessité de réaliser en 2018 une étude bilan du programme d'actions permettant de juger de la pertinence des actions vis-à-vis des objectifs de l'arrêté préfectoral et d'envisager la poursuite ou non de la démarche.

Le Syndicat Mixte du Bonson et la commune de Balbigny doivent faire appel à une prestation pour réaliser cette étude. Afin de mutualiser cette prestation similaire sur les deux territoires et ainsi réaliser des économies d'échelle en ayant un prestataire commun unique, il est apparu que la meilleure formule juridique relevait du dispositif du groupement de commandes tel que prévu par l'article 8 du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics.

Ce groupement de commandes nécessite la passation d'une convention constitutive entre ses membres.

Objet de la convention :

Le présent groupement est constitué pour l'organisation commune d'une procédure de consultation pour une étude bilan des programmes d'actions des captages de Balbigny et Unias.

Ces prestations feront l'objet d'une procédure d'appel d'offres passée en application des articles 33, et 57 à 59 du code des marchés publics, visant à conclure avec le même prestataire, autant de marchés que de membres du groupement concernés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes
- Autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents afférents à cette décision.

D. BATIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX

7. Bail antenne relais Orange

La société ORANGE, dans le cadre de son activité d'opérateur de communications téléphoniques a

implanté un équipement technique au lieudit La Tuilerie, permettant l'exploitation de son réseau téléphonique, depuis 2005.

Un emplacement de 20 m² est nécessaire. Le présent bail est conclu pour une durée de 12 ans, il est accepté moyennant un loyer annuel de 3 000 € nets, toutes charges incluses.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour la signature de ce bail.

Il est rappelé que la commune est bien couverte avec trois opérateurs (FREE, SFR, et Orange). Il est regrettable que les dernières installations aient été faites autour de la cheminée, monument classé remarquable de la commune.

8. Alimentation en électricité de parcelles à Chanlat (SIEL)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'alimentation lot 1 et 2 ZA de Chanlat. Ces travaux seront financés sur le budget Chanlat. Ils sont indispensables pour permettre la validation du permis d'aménager déposé.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

FINANCEMENT			
Détail	Montant HT	% - PU	Participation
	Travaux		Commune
Alimentation télécom lot 1 et 2	5 620 €	100 %	5 620 €
Alimentation lot 1 et 2	10 730 €	59.30 %	6 362 €
TOTAL	16 350 €		11 982 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP12.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Prend acte que le SIEL dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « Alimentation lot 1 et 2 ZA Chanlat » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté,
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 5 années
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

9. Travaux de rénovation pour la salle Concillon

La salle Concillon est très régulièrement louée. Or aujourd'hui il convient de la remettre en état. Des travaux salle Concillon sont donc envisagés :

- Changement des plaques de plafond : coût de la matière première : 3 326,88 € TTC. Ces travaux seront réalisés par nos agents et s'inscriront dans le cadre des travaux en régie
- Réfection peinture des murs de la salle par nos agents : 3 030 € TTC
- Changement du carrelage par un prestataire extérieur. Plusieurs devis ont été sollicités. Le devis de la société MURAT SAS, le moins disant est retenu, à hauteur de 10 149,60 € TTC.

Ces travaux seront réalisés courant février et mars 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les devis tels que présentés.

E. SCOLAIRE

10. Rythmes scolaires pour la rentrée 2018

Le décret 2017-1108 introduit la possibilité de déroger à l'organisation de la semaine sur 9 demi-journées. Le directeur académique peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours où le mercredi devient un temps extra-scolaire.

Cette question a déjà été abordée plusieurs fois en commission scolaire, et avec les conseils d'école. Une enquête a été réalisée auprès des parents d'élèves de l'école en fin d'année. Sur 108 réponses :

- 92 sont favorables à un retour à 4 jours
- 14 sont favorables à un maintien à 4,5 jours
- 1 réponse sans choix
- Et 1 réponse avec les deux choix.

Il convient donc d'entériner cette décision pour une application à la rentrée scolaire 2018-2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 2 voix d'abstention :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune avec un retour à 4 jours
- Demande la mise en application de cette dérogation pour la rentrée scolaire 2018-2019.

Cette délibération sera transmise pour suite à donner à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire.

De plus la commune travaille avec la communauté de communes de Forez Est pour prévoir les besoins d'un éventuel centre de loisirs pour les mercredis à partir de septembre sur la commune ou sur les possibilités de déplacement des enfants sur une commune voisine.

F. RESSOURCES HUMAINES

11. Convention de stage pour espaces verts

La commission environnement travaille sur ce projet depuis plus d'un an, avec pour mission l'évaluation des haies et arbres de la commune avec une cartographie.

Une stagiaire Mme CHIRON Pauline sera accueillie aux services de la commune durant 3 mois du 22 mai au 10 août 2018. Ses missions sont l'élaboration d'un plan de gestion de fauche et de taille des haies communales. Elle sera sous la tutelle de l'agent responsable du services espaces verts. Ce stage fait l'objet d'une convention et d'une rémunération au tarif de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 3,75 € de l'heure pour 35 h par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision de prendre une

stagiaire pour les missions énoncées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

G. QUESTIONS DIVERSES

- SPANC : les bilans ont été réalisés par la SAUR, 16 propriétés sont concernés par les travaux de remise aux normes et pourront bénéficier de subventions. Dans le quartier de Chassagny, les 3 propriétés non conformes feront l'objet de ces travaux. Par contre quelques propriétaires ont refusé le contrôle par la SAUR, un dernier courrier leur sera adressé avant une mise en demeure avec les pouvoirs de police du Maire.
- Travaux du groupe scolaire : la réception des travaux est prévue pour jeudi 25/01/2018. La façade côté rue n'est pas encore tout à fait terminée du fait d'un vol de plaques sur le chantier, et il manque encore 4 portes à l'intérieur, suite à un problème de livraison fournisseur. Les deux nouvelles classes sont très lumineuses et devraient être très agréables pour travailler.
- Le projet tutoré mené par les étudiants de Gestion des Entreprises et Administrations de l'ut de Roanne arrive à son terme. Ils vont pouvoir proposer une plaquette de présentation de la commune à destination économique. Cet outil permettra à la commune de pouvoir présenter tout ce qui existe sur Balbigny pour attirer d'éventuelles nouvelles entreprises, susceptibles de s'implanter sur notre territoire. De plus, ils vont travailler à un montage vidéo de présentation de la commune et des sites économiques qui pourra être insérée sur le site de la commune. La commune a proposé d'accueillir deux stagiaires de cette même promotion à partir d'avril pour travailler sur le thème de l'aménagement des locaux et commerces vacants du centre bourg avec la dynamisation de l'offre culturelle et artistique sur la commune.
- Un point sur les travaux menés par la Communauté de Communes Forez Est est fait.
- La commission culture et tourisme organise le vendredi 9 février de 16h00 à 18h00 et le samedi 10 février 2018 de 10h30 à 12h00 « Le Nouvel An Chinois » à la médiathèque. Une dégustation de thés sera proposée avec un atelier de calligraphie.
- Une réunion avec l'office de tourisme de Forez Est à Feurs a été organisée. Le programme de visite découverte des communes des Montagnes du Matin a été arrêté. Notre commune s'inscrira dans cette démarche pour 2019 pour des visites de la commune ou d'entreprises. De plus pour les chemins de randonnée, un point sera fait avec l'association Nature et Patrimoine.
- Le 25 janvier à 20h00, un évènement est organisé au cinéma : la projection d'un clip sur la guerre de 14-18 et tourné sur les communes voisines. L'équipe de réalisation et de tournage sera présente, accompagné des musiciens du clip. Les making off seront aussi présentés et feront l'objet de discussion. L'entrée est gratuite.
- Une réunion a été organisée pour faire le point sur les locations des salles communales et notamment rediscuter de l'organisation et des règlements. Vendredi 26 janvier aura lieu la réunion avec toutes les associations pour recueillir les demandes de subventions de ces dernières, afin que la commission vie associative puisse réfléchir et budgéter ces demandes pour le budget 2018.

Dates des prochaines commissions

- Conseil des Sages : le lundi 29 janvier à 14h00
- Commission finances : le jeudi 08 février à 20h30
- Commission Communale des Impôts Directs : le mardi 27 février à 14h00
- Commission des marchés d'été : le mardi 27 février à 20h30
- Commission Tourisme et Culture : le mercredi 28 février à 20h30
- Commission Signalétique : le lundi 05 mars à 20h30

- Prochain conseil municipal : le mardi 13 mars à 20h30
- Commission environnement : le mardi 10 avril à 20h30.

La séance du jour est levée à 22h20.

Le Maire,
Gilles DUPIN